

STAGES LINGUISTIQUES EN ASIE

STAGES DE LONGUE DURÉE DEMANDE DE VISA ETUDIANT

Conditions d'Admission

L'obtention du VISA Etudiant se fait sous deux conditions : tous les candidats doivent avoir terminé leurs études secondaires (bac ou niveau bac minimum) et avoir 18 ans révolus. Lire également la fiche 1.1 « Informations sur les visas »

Les Démarches à Accomplir

1. Prendre rendez-vous au 01 44 63 54 00 pour la constitution du dossier. Ensemble, nous étudierons la liste des documents nécessaires à la constitution de votre dossier. Amener un CV à cette occasion.
2. Nous faire parvenir votre dossier de demande de VISA avant les dates limites indiquées sur la fiche 1.1 "Informations sur les visas". Ce dossier doit comporter l'ensemble des documents requis, le formulaire de demande de VISA, et les frais de demande de visa et de traduction (voir « A Noter », point 3 ci-dessous).
3. Votre dossier sera vérifié en France par nos soins, puis ré-examiné au Japon. Dans la mesure où vous remplissez les conditions d'admission, l'école au Japon délivrera un certificat provisoire d'admission et déposera une demande de visa étudiant auprès des Services de l'Immigration afin d'obtenir un visa.
4. Nous vous ferons parvenir une lettre de confirmation après avoir été informé de l'acceptation ou du rejet de votre demande de visa (prévoir un délai d'environ 4 mois).
5. Une fois votre demande de visa acceptée, vous devrez régler les 6 premiers mois de frais de scolarité pour vous inscrire définitivement, ainsi que le cas échéant les frais d'hébergement. (voir fiches détaillées) et nous retourner un bulletin d'inscription dûment rempli.
6. Nous vous ferons parvenir le certificat d'éligibilité, délivrée par les Services d'Immigration au Japon. Vous devrez par la suite obtenir par vous-même un visa étudiant auprès du Consulat ou de l'Ambassade du Japon en France (le certificat d'éligibilité, ainsi que votre passeport vous seront demandés). Le visa aura une durée initiale de 6 mois et devra être renouvelé tous les six mois, sachant qu'à chaque renouvellement, vous devrez justifier d'une assiduité aux cours supérieure à 95% pendant les six mois précédents.

A Noter

1. Lors du dépôt du dossier, tout document doit être daté de moins de trois mois pour être valable.
2. L'emploi d'un liquide correcteur pour rectifier une erreur sur un document est interdit.
3. L'original des documents est exigé avec sa traduction en japonais. L'Institut peut effectuer la traduction sur demande (option payante : 180 Euro TTC pour un dossier "standard"). Seul l'original du diplôme sera restitué par les Services de l'Immigration, mais l'Institut décline toute responsabilité en cas de perte, même si nous en prenons le plus grand soin.

Frais de Demande de VISA

Votre dossier d'inscription doit être accompagné des frais de demande de VISA. Ces frais couvrent les coûts administratifs de votre demande de visa et la préinscription à nos écoles au Japon. Ils ne pourront être remboursés, ni en cas de rejet de votre demande par le service de l'immigration, ni si vous décidez de ne pas donner suite en cas d'acceptation.

STAGES LINGUISTIQUES EN ASIE

TÔKYÔ

STAGES DE LONGUE DURÉE

Les Cours

Quatre niveaux de japonais sont dispensés (débutant, élémentaire, intermédiaire et avancé) en équipes de 10 à 15 stagiaires en moyenne (maximum 20), venant de tous les continents. Ces cours sont axés sur l'oral, d'autant plus que vous serez parmi d'autres étudiants étrangers avec lesquels vous communiquerez en japonais. Pour ceux qui le souhaitent, la préparation au Test International d'Aptitude en Japonais est possible. Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 9h20 à 12h40. Il sera demandé à ceux qui ont déjà étudié le japonais de passer un test de niveau écrit pendant la journée d'orientation qui a lieu à Tôkyô afin de constituer des groupes homogènes.

Les Durées

Nous proposons des stages d'une durée de 6 mois initiaux renouvelables sur place par période de 6 mois selon la durée de validité maximum de votre VISA étudiant. Le visa "vacances-travail" permet un séjour d'un an maximum. (voir fiche I.I Informations sur les VISAS). Il est possible de commencer son stage vers le début des mois de avril ou octobre. Les périodes de demande de visa dépendent du mois de démarrage du stage :

- Cours commençant en **OCTOBRE** du 15 avril au 30 mai
- Cours commençant en **AVRIL** du 15 novembre au 1er décembre (de l'année précédente)

Si vous souhaitez faire la demande d'un VISA étudiant, merci de nous contacter pour un Rendez-vous personnalisé.

L'Hébergement

Il est possible de suivre un stage avec ou sans hébergement. Si vous souhaitez être hébergé par nos soins, L'école à Tokyo propose des dortoirs et appartements en colocation à l'attention de ses étudiants. Néanmoins, il nous est impossible de prendre des réservations avant que l'étudiant n'ait obtenu son titre de séjour.

Les Tarifs (€) au 01/02/2018 (hors voyage)

DURÉE	COURS SEULS Sans Hébergement	COURS ET RESIDENCE (1) (chambre individuelle)	COURS ET RESIDENCE 1/2 PENSION (1) (chambre individuelle)	Demande de VISA Etudiant et pré- inscription cours
6 mois	3500	5560	6090	380

(1) Tarif pour 6 mois de cours et 3 mois d'hébergement

Le prix des transports (avion, train...) n'est jamais inclus dans nos tarifs.

STAGES LINGUISTIQUES EN ASIE

KYÔTO

STAGES DE LONGUE DURÉE

Les Cours

Quatre niveaux de japonais sont dispensés (débutant, élémentaire, intermédiaire et avancé) en groupe de 13 stagiaires maximum. Ces cours sont surtout conçus pour favoriser l'expression orale. Pour ceux qui le souhaitent, la préparation au Test International d'Aptitude en Japonais est possible. Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 ou de 13h15 à 16h45 (selon votre niveau). Il sera demandé à ceux qui ont déjà étudié le japonais de passer un test de niveau écrit pendant la journée d'orientation qui a lieu à Kyôto afin de constituer des groupes homogènes.

Les Durées

Nous proposons des stages d'une durée de 6 mois initiaux renouvelables sur place par période de 6 mois selon la durée de validité maximum de votre VISA étudiant. Le visa "vacances-travail" permet un séjour d'un an maximum. (voir fiche I.I Informations sur les VISAS). Il est possible de commencer son stage vers le début des mois d'avril, et d'octobre. Le stage de 2 ans commence obligatoirement en avril et finit en mars, le stage de 18 mois commence en octobre et finit en mars. Les périodes de demande de visa dépendent du mois de démarrage du stage :

- Cours commençant en **OCTOBRE** du 15 mars au 30 avril
- Cours commençant en **AVRIL** du 15 septembre au 31 octobre (de l'année précédente)

Si vous souhaitez faire la demande d'un VISA étudiant, merci de nous contacter pour un Rendez-vous personnalisé.

L'Hébergement

Il vous est possible de suivre un stage avec ou sans hébergement. Si vous souhaitez être hébergé par nos soins, l'école de Kyôto dispose d'un nombre limité de places en dortoir. L'hébergement en famille avec demi-pension est possible sous certaines conditions pendant les 3 premiers mois de stage (consultez-nous).

Les Tarifs (€) au 01/02/2018 (hors voyage)

DURÉE	COURS SEULS SANS HÉBERGEMENT	COURS et FAMILLE D'ACCUEIL (1)	Demande de VISA Etudiant et pré-inscription cours
6 mois	3380	4960	480

Le prix des transports (avion, train...) n'est jamais inclus dans nos tarifs.

(1) Tarif pour 2 trimestres scolaires de cours et 3 mois d'hébergement en famille d'accueil.